Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260511-05_2026_10-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
**Saint-M'Hervé**

# EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 11/05/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 14 | 15 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 15<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 19/05/2026
Et
Publication ou notification du : 19/05/2026

L'an 2026, le 11 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/04/2026.

**Présents** : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, GUILLOIS Magali, LOUIN Rose-Marie, SAMSON Anaïs, MM : BEAUDOUIN Corentin, BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, COUQ Yann, GALLON Victor, HOLDER Matherne, PITOIS Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SORIN Romane à Mme DINOMAIS Émilie

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme D'HOOGHE Stéphanie

## 05/2026-10 – Désignation des référents de la commune dans le réseau "Arléane"

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Vitré Communauté n°2018-155 du 21 septembre 2018 relative à l'intérêt communautaire du Centre de Ressources Arts et Lecture Publique désigné ci-après CRALP ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Vitré Communauté n°2024-041 du 21 mars 2024 validant l'ensemble des termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques 2024-2029 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Vitré Communauté n°2020-018 du 27 janvier 2020 relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté ;

Vu la délibération du conseil municipal n°**01/2019-01 du 21 janvier 2019** relative à la validation de l'ensemble des termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260511-05_2026_10-DE

Vu la délibération du conseil municipal de la commune **n°11/2020-08 du 09 novembre 2020** relative à la validation de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du réseau des bibliothèques de Vitré communauté en date du 13 novembre 2018 relatif au contenu de la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques ;

Considérant le renouvellement du conseil municipal et le changement de l'élu adjoint à la culture et la mise en disponibilité de l'agent correspondant du réseau des bibliothèques de Vitré Communauté

Considérant la nécessité de désigner un correspondant élu et un correspondant technique, conformément aux dispositions de l'article 1 de la convention précitée ;

Considérant le besoin de réactivité dans l'actualisation des correspondants du réseau pour chaque commune ;

Madame le Maire propose de désigner le binôme suivant en tant que correspondants directs pour représenter la commune de Saint-M'Hervé, conformément à l'article 1 de la convention précitée :

- Elue : Mme Anaïs SAMSON
- Technicienne : Mme Katell COUQ

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve la nomination** de Mme Anaïs SAMSON en en tant que correspondante élue et de Mme Katell COUQ en tant que correspondante technique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/05/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

Secrétaire de séance
Mme D'HOOGHE Stéphanie